

DÉTECTEUR D'OUVERTURE DE PORTE OU FENÊTRE

- réf. 102359 - NOTICE DE MONTAGE

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Portée 80m (en champ libre)
- Pile : 1 pile 12V de type 23A
- Fréquence de transmission : 433,92 MHz

2. ASSOCIATION DU DÉTECTEUR D'OUVERTURE DE PORTE OU FENÊTRE AVEC LES AUTRES CARILLONS VENDUS SÉPARÉMENT

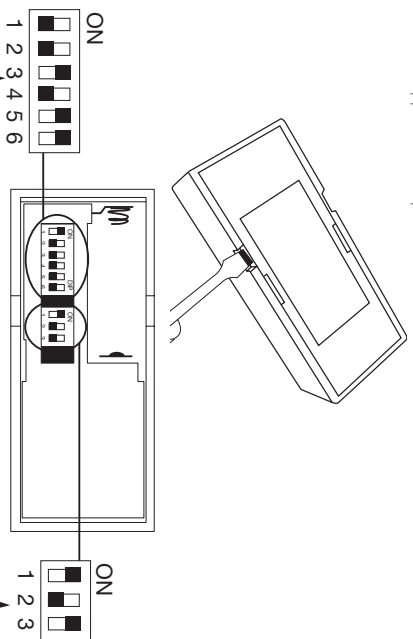
Le corillon peut être associé aux produits Avidsen ci-dessous :

- Kit corillon et son bouton d'appel référence 102360
- Corillon seul (à pile) référence 102361
- Corillon seul (secteur) référence 102362
- Corillon seul (clip) référence 102358

L'association du détecteur de présence avec un ou des produits cités ci-dessus se fait par l'intermédiaire des 6 commutateurs montés ci-dessous.

Il faut que la position des 6 commutateurs soit la même sur le détecteur de présence et sur le ou les produits cités ci-dessus (à l'aide d'un petit tournevis, faites glisser le ou les commutateurs)

Ouvrir la troppe batterie pour accéder aux commutateurs.



Exemple de position des commutateurs.

Ced doit être identique entre le détecteur d'ouverture et le corillon.

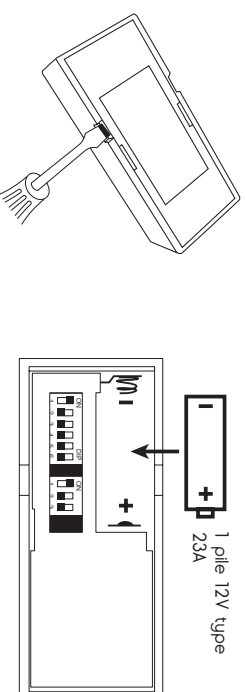
Exemple de position des commutateurs.

Choix de la mélodie du corillon



3. INSTALLATION DES PILES ET MISE EN ROUTE

Respecter la polarité «+» et «-» de la pile.



Précisions relatives à la protection de l'environnement

Le consommateur est tenu par la loi de recycler toutes les piles et tous les accus usagés. Il est interdit de les jeter dans une poubelle ordinaire. Des piles/accus contenant des substances nocives sont marqués des symboles figurant ci-contre qui renvoient à l'interdiction de les jeter dans une poubelle ordinaire. Les désignations des métaux lourds correspondants sont les suivants : Cd= cadmium, Hg= mercure, Pb= plomb. Il est possible de restituer ces piles/accus usagés auprès des déchetteries communales (Centres de tri de matériaux recyclables) qui sont dans l'obligation de les récupérer.

Ne pas laisser les piles/accus boutons/accus à la portée des enfants. Les conserver dans un endroit qui leur est inaccessible. Il y a risque qu'elles soient avalées par des enfants ou des animaux domestiques. Danger de mort! Si cela, devait arriver malgré tout, consulter immédiatement un médecin ou se rendre à l'hôpital. Faire attention de ne pas court-circuiter les piles, ni les jeter dans le feu, ni les recharger. Il y a risque d'explosion!

4. ESSAIS AVANT L'INSTALLATION

Il est conseillé avant toute installation définitive, de faire des essais pour trouver le droit le corillon idéal ou le détecteur d'ouverture et fonctionneront en harmonie sans aucun problème.

Le détecteur d'ouverture pour porte ou fenêtre est un capteur magnétique associé à un aimant qui détecte quand celui-ci est proche de lui. Si l'aimant s'éloigne (porte ou fenêtre qui s'ouvre), le détecteur envoie un signal radio au corillon qui va émettre une sonnerie.

L'aimant et le détecteur doivent être placés face à face (aligner les 3 points de l'aimant en face des 3 points du détecteur) pour un bon fonctionnement.

Il doit y avoir impérativement moins de 5mm d'espace entre l'aimant et le détecteur, sinon cela ne fonctionnera pas correctement.

Rappel : La portée mentionnée sur l'emballage est la portée en champ libre, c'est à dire sans obstacle entre le détecteur d'ouverture et le corillon.

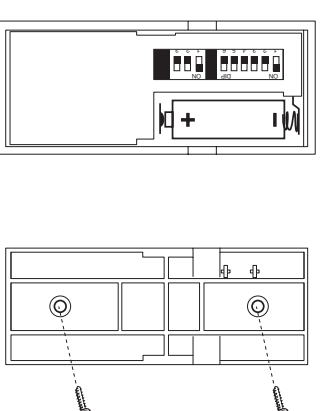
La portée d'un corillon sans fil dépend de l'environnement dans lequel il est placé. Toute perturbation électromagnétique (proximité de ligne haute ou moyenne tension, proximité d'un compresseur EDF,...) ou tout élément solide tel que infrastructure métallique, béton armé ou autre pouvant faire obstacle entre le bouton (ou le détecteur) émetteur et le corillon entraîne automatiquement une réduction de la transmission des ondes radio, donc de la portée du corillon.

5. UNE FOIS L'EMPLACEMENT DÉTERMINÉ

Ce détecteur n'est pas prévu pour être installé à l'extérieur. La société AVIDSEN décline toute responsabilité si ce détecteur subit des dégradations à cause de l'humidité.

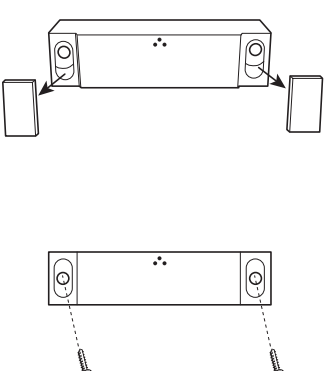
5.1 Fixation du détecteur

Perçer deux trous. Fixer le détecteur en utilisant des vis et si nécessaire des chevilles adaptées aux matériaux.



5.2 Fixation de l'aimant

Perçer deux trous. Fixer l'aimant en utilisant des vis et si nécessaire des chevilles adaptées aux matériaux.



Pour rappel : L'aimant et le détecteur doivent être placés face à face (aligner les 3 points de l'aimant en face des 3 points du détecteur) pour un bon fonctionnement.

Il doit y avoir impérativement moins de 5mm d'espace entre l'aimant et le détecteur, sinon cela ne fonctionnera pas correctement.

6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Entretien et nettoyage

Avant tout entretien, retirer les piles de l'appareil.

Ne pas nettoyer le produit avec des substances abrasives ou corrosives. Utiliser un simple chiffon doux légèrement humide.

Ne pas vaporiser à l'aide d'un aérosol, ce qui pourrait endommager l'intérieur du produit.

Garantie

Ce produit est garanti 2 ans, pièces et main d'œuvre, à compter de la date d'achat. Il est impératif de garder une preuve d'achat durant toute cette période de garantie.

La garantie ne couvre pas les dommages causés par négligence, par chocs et accidents.

Aucun des éléments de ce produit ne doit être ouvert ou réparé, excepté pour l'insertion des piles ou pour leur remplacement, par des personnes étrangères à la société AVIDSEN. Toute intervention sur l'appareil annule la garantie.

Recyclage

Ce logo signifie qu'il ne faut pas jeter les appareils hors d'usage avec les ordures ménagères. Les substances dangereuses qu'ils sont susceptibles de contenir peuvent nuire à la santé et à l'environnement. Faites reprendre ces appareils par votre distributeur ou utilisez les moyens de collecte sélective mis à votre disposition par votre commune.

Assistance téléphonique

En cas de problème, contacter notre Hotline au **0892 701 369** (audiotel : 0,337 Euros TTC/min)



**DECLARATION DE CONFORMITE CE
(DIRECTIVE R&TTE 1999/5/CE)**

SOCIETE (fabricant, mandataire, ou personne responsable de la mise sur le marché de l'équipement)

Nom : SAS AVIDSEN

Adresse : NODE PARK Touraine
37310 TAUXIGNY
France

Téléphone : (33) 2 47 34 30 60 Télécopie : (33) 2 47 34 30 61

IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Marque : Avidsen

Désignation commerciale : Détecteur d'ouverture sans fil pour carillon

Référence commerciale : 1O2359

Référence usine : Ms

Je soussigné,

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE : Alexandre Chaveroi, président

Déclare sous mon entière responsabilité que : le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les exigences essentielles applicables de la directive 1999/5/CE concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et de la reconnaissance mutuelle de leur conformité :

Que sa conformité a été évaluée selon les normes applicables en vigueur :

Article 3.1 a : (protection de la santé et sécurité des utilisateurs)

Article 3.1b : (exigences de protection en ce qui concerne la compatibilité électromagnétique)

Article 3.2 : (utilisation efficace du spectre radioélectrique, de façon à éviter les interférences dommageables)

A cet effet, déclare que toutes les séries d'essais radio ont été effectuées .

Date : 02 Avril 2009

Signature :



**DECLARATION DE CONFORMITE CE
(DIRECTIVE R&TTE 1999/5/CE)**

SOCIETE (fabricant, mandataire, ou personne responsable de la mise sur le marché de l'équipement)

Nom : BENELCOM SPRL

Adresse : Rue du Tige 13 boîte 23
4040 HERSTAL
Belgique

Tél. : +32 4 248 19 28 Fax. : +32 4 248 22 42

IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Marque : Avidsen

Désignation commerciale : Détecteur d'ouverture sans fil pour carillon

Référence commerciale : 1O2359

Référence usine : Ms

Je soussigné,

NOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE : Philippe CAPOCCI, directeur général

Déclare sous mon entière responsabilité que : le produit décrit ci-dessus est en conformité avec les exigences essentielles applicables de la directive 1999/5/CE concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et de la reconnaissance mutuelle de leur conformité :

Que sa conformité a été évaluée selon les normes applicables en vigueur :

Article 3.1 a : (protection de la santé et sécurité des utilisateurs)

Article 3.1b : (exigences de protection en ce qui concerne la compatibilité électromagnétique)

Article 3.2 : (utilisation efficace du spectre radioélectrique, de façon à éviter les interférences dommageables)

A cet effet, déclare que toutes les séries d'essais radio ont été effectuées .

Date : 02 Avril 2009

Signature :

Philippe CAPOCCI
General Directeur